



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

presse

Question écrite n° 126367

## Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de la presse numérique et, plus généralement, de l'avenir de la presse écrite. La presse écrite est confrontée, depuis une dizaine d'années, à une crise qui l'oblige à repenser son modèle industriel et économique. Ainsi, la presse quotidienne d'information générale subit une diminution de ses ventes et de ses recettes publicitaires et la proportion de Français déclarant lire tous les jours un quotidien payant diminue régulièrement depuis plus de vingt ans : de 43 % en 1989 ceux-ci sont passés à 36 % en 1997 puis à 29 % en 2008. Les jeunes Français ont l'habitude de lire la presse sur internet car c'est l'outil de leur génération. Aussi faut-il prendre en compte cette évolution. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle réponse il apporte à l'idée qui a été émise d'étendre l'opération « mon journal offert » aux abonnements « tout numérique » des grands quotidiens et à ceux des *pure players*.

## Texte de la réponse

A l'issue des États généraux de la presse écrite, le 23 janvier 2009, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait « permettre à tout jeune de 18 ans de bénéficier, l'année de sa citoyenneté, d'un abonnement gratuit à un quotidien de son choix, le journal étant payé par l'éditeur, le transport par l'État ». Le ministère de la Culture et de la Communication a, dans un premier temps, traduit cette orientation présidentielle par une augmentation des crédits accordés au fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (FDM) pour les projets en faveur des jeunes lecteurs. 15 millions d'euros supplémentaires ont été alloués au FDM sur trois ans pour financer cette action. Le soutien de l'État correspond à 50 % du coût d'un abonnement gratuit, à raison d'un numéro par semaine pendant un an auprès de 200 000 abonnés. La société A2Presse a été chargée de gérer la collecte et la redistribution des abonnements vers les 59 titres inscrits. En 2009, le comité d'orientation du FDM a accordé une aide de 5 400 410 ' pour l'ensemble du projet. En 2010, le comité d'orientation a accordé une aide d'un montant total de 5 079 656 '. Pour l'année 2011, le total attribué à l'opération Mon Journal Offert (MJO) est de 4 890 471 '. 1/ Bilan de l'opération Mon journal offert : La première saison de l'opération (2009-2010) a atteint ses objectifs. Sur 212 000 abonnements, inscrits précisément dans la limite des quotas subventionnés par le FDM, 202 000 abonnements ont été enregistrés à la date du 15 février 2010. Au total, en incluant L'Équipe, 213 000 abonnements ont été enregistrés. L'étude de satisfaction, qui a été réalisée à la suite de cette opération pour 2009, montre que 85 % des jeunes interrogés sont satisfaits de l'opération. Quatre mois après son lancement, Mon Journal Offert a atteint 95 % de son objectif initial. Pour sa deuxième saison (2010-2011), sur un total de 280 000 inscrits, 220 000 abonnements ont été distribués. La plupart des titres ont rapidement atteint leurs objectifs, spécialement les quotidiens nationaux. L'enquête réalisée par le cabinet Auxipresse révèle que l'abonnement a produit des effets sur la fréquence de lecture du quotidien auquel le lecteur s'est abonné : elle s'est intensifiée, passant de 23 % à 35 % pour la lecture plus d'une fois par semaine et de 17 % à 58 % pour la lecture une fois par semaine. L'opération a également développé une plus grande sensibilité à l'actualité : 64 % déclarent s'y intéresser plus régulièrement qu'avant MJO. Le coût d'un abonnement constitue le frein majeur pour 70 % des jeunes ayant

déclaré ne pas vouloir poursuivre leur abonnement après l'opération. Pour les deux premières éditions, 5 % des 18-24 ans, soit près de 300 000 jeunes, se sont inscrits à l'opération. 2/ Étendre l'opération Mon journal offert aux abonnements tout numérique des grands quotidiens et à ceux des pure players : Le projet de décret mettant en place le fonds stratégique pour le développement de la presse prévoit la création d'une section spécifiquement dédiée à financer des actions innovantes, en vue de soutenir et de développer le lectorat. Les services de presse en ligne seront éligibles à cette section. Ainsi, dès cette année, les projets tendant à développer la lecture de la presse auprès des jeunes publics, que ce soit en format papier ou en numérique, pourront bénéficier de ce dispositif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126367

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2012, page 379

**Réponse publiée le :** 1er mai 2012, page 3256